

COMMENT INSCRIRE À UNE ACTIVITÉ ?

Accéder au portail famille : Adresse du portail : <https://familles-lachapellesurordre.ciril.net>

Une fois vos identifiants renseignés, vous arrivez sur la page vous permettant de naviguer dans les différents modules du portail famille : Mon dossier, Inscription 2019/2020, Planning, Facturation, Actualités.

[Cliquer sur "Inscription 2019/2020"](#)



1 – Sélectionner le prénom de l'enfant pour lequel vous souhaitez procéder à une inscription, puis cliquer sur

[Inscriptions](#) > Voir toutes mes inscriptions

LES INSCRIPTIONS DE MES ENFANTS

[Tous les enfants](#)

Axel

Aymilie

Demande d'inscription

Pour effectuer une nouvelle inscription, choisissez le type d'activité puis la personne.

* **Activité :** * **Personne :**

> Activités Pas d'inscriptions, pas de demandes

ATTENTION

Attention, pour certaines activités, notamment les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs du mercredi, la mention "Validée" ne signifie pas que l'inscription est définitive.

Une demande de pièce justificative sera effectuée par les services de la Ville à la fin de chaque période d'inscription.

Cette pièce, conditionnant l'inscription, sera à transmettre dans un délai imparti et validera définitivement l'inscription de l'enfant à cette activité.

2 – Sélectionner le type d'activité :

- Accueil de loisirs du mercredi :
 - pour les enfants scolarisés dans une école publique chapelaine, comprenant les repas et après midi, le mercredi après l'école
 - pour les enfants scolarisés à Saint Michel, comprenant soit le matin, la journée ou l'après midi d'accueil de loisirs

- Ecole Blanchetière pour les activités "autour" de l'école (APS, Restauration scolaire) **uniquement** pour les enfants scolarisés à l'école Blanchetière

- Ecole Mazaire pour les activités "autour" de l'école (APS, Restauration scolaire) **uniquement** pour les enfants scolarisés à l'école La Lande de Mazaire

- Ecole Robert Doisneau pour les activités "autour" de l'école (APS, Restauration scolaire) **uniquement** pour les enfants scolarisés à l'école Robert Doisneau

- Ecole Beausoleil pour les activités "autour" de l'école (APS, Restauration scolaire) **uniquement** pour les enfants scolarisés à l'école Beausoleil

↳ [Inscriptions](#) > Activités

SAISIE D'UNE INSCRIPTION



[Tous les enfants](#)



[Axel](#)



[Aymilie](#)

Demande d'inscription

Pour effectuer une nouvelle inscription, choisissez le type d'activité puis la personne.

* Activité : * Personne :

Activités

Pas d'inscriptions, pas de demandes

Seules les activités en cours ou futures, correspondant à la tranche d'âge de votre enfant, sont affichées dans le formulaire d'inscription.

Saisie d'une demande d'inscription

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Type d'Activité :

* Activité :

Date d'entrée souhaitée :

3 – Sélectionner l'activité :



Pour les accueils de loisirs du mercredi, choisir en fonction de l'école et de la tranche d'âge.
Rappel : un enfant en cycle maternel à partir du 1er septembre 2019, devra être inscrit au 3/5 ans, un enfant en cycle élémentaire devra être inscrit au 6/11 ans.

Activités Pas d'inscriptions, pas de demandes

Seules les activités en cours ou futures, correspondant à la tranche d'âge de votre enfant, sont affichées dans le formulaire d'inscription.

Saisie d'une demande d'inscription

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Type d'Activité :

* Activité :

Date d'entrée souhaitée :

4 – La date d'entrée souhaitée, non modifiable, si vous choisissez d'inscrire votre enfant à une activité, il le sera automatiquement pour toute l'année scolaire 2019/2020.

5- Enregistrer votre demande d'inscription

A chaque fois que vous enregistrerez une inscription, un message de confirmation sur un fonds vert s'affichera en haut de page, et une ligne s'ajoutera en bas de page, indiquant à quelles activités votre enfant est inscrit.

↳ [Inscriptions](#) > Activités

✔ Demande d'inscription créée avec succès.




[Tous les enfants](#)


[Axel](#)


[Aymilie](#)

Demande d'inscription

Pour effectuer une nouvelle inscription, choisissez le type d'activité puis la personne.

* **Activité :** Activités * **Personne :** Axel

▼ Activités 2 inscriptions/demandes

 Seules les activités en cours ou futures, correspondant à la tranche d'âge de votre enfant, sont affichées dans le formulaire d'inscription.

Saisie d'une demande d'inscription

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Type d'Activité : Accueil de Loisirs du Mercredi

* **Activité :** École Saint Michel - Accueil de Loisirs mercredi 3/5 ans du 02/09/2019 au 03/09/2019

Date d'entrée souhaitée : 2 / Septembre / 2019

Non modifiable pour cette activité

> École La Blanchetière - Accueil périscolaire MATIN

> École La Blanchetière - REPAS

Vous pouvez également **CONTRÔLER** vos inscriptions.

Si l'on reprend les inscriptions réalisées dans les exemples ci-dessus, vous pouvez vérifier que les réservations pour les APS matin uniquement les mardis et jeudis ainsi que les repas pour tous les jours de la semaine ont bien été pris en compte.

Pour cela :

1- cliquer sur une inscription

2- cliquer sur "planning" : vous êtes redirigé vers le planning de l'enfant et vous pouvez constater que les réservations faites ont bien été prises en compte.


 Tous les enfants


 Axel


 Aymilie



Demande d'inscription

Pour effectuer une nouvelle inscription, choisissez le type d'activité puis la personne.

* Activité : Activités * Personne : Axel Inscrire

Activités 2 inscriptions/demandes

École La Blanchetière - Accueil périscolaire MATIN ← 1

> Axel
✓ Validée

Inscription à partir du 02/09/2019

2 ⇒
Planning

ATTENTION

Attention, pour certaines activités, notamment les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs du mercredi, la mention "Validée" ne signifie pas que l'inscription est définitive.

Une demande de pièce justificative sera effectuée par les services de la Ville à la fin de chaque période d'inscription.

Cette pièce, conditionnant l'inscription, sera à transmettre dans un délai imparti et validera définitivement l'inscription de l'enfant à cette activité.

Redirection vers le planning :

2019 Aujourd'hui

27 février

Activités >

Règles réservations

Pour les activités Accueil Périscolaire (Matin, Midi et Soir) et la Restauration Scolaire :

- Les réservations sont possibles jusqu'à 17h la veille (Pour réserver pour mardi, j'ai jusqu'au lundi 17h).
- Les Week-ends ne sont pas pris en compte (Pour réserver le lundi, j'ai jusqu'au vendredi précédent à 17h).

Pour l'activité Accueil du Mercredi :

- Les réservations sont possibles une semaine à l'avance, soit le mercredi pour le mercredi suivant.

Axel : Septembre 2019 < > Mensuel Quinzaine Semaine Modifier

	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
École La Blanchetière - Accueil périscolaire MATIN																									
Tarif 1/2 heure - APS MATIN			★		★					★		★					★		★						
École La Blanchetière - REPAS																									
Tarif REPAS		★	★		★	★			★	★		★	★			★	★		★	★					★

INFORMATION IMPORTANTE :

Pour certaines activités, notamment les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs du mercredi, la mention Validée ✓ ne signifie pas que l'inscription est définitive.

Une demande de pièce justificative : attestation employeur ; sera effectuée par les services de la Ville à la fin de chaque période d'inscription.

Cette pièce, conditionnant l'inscription, sera à transmettre dans un délai imparti et validera définitivement l'inscription de l'enfant à cette activité.